

RÈGLEMENT APPEL À PROJETS TANDEMS SOLIDAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'Éducation à la Citoyenneté Mondiale (ECM) est un outil majeur pour favoriser l'ouverture au monde des jeunes d'Occitanie et leur engagement solidaire et citoyen. Cet enjeu s'inscrit dans le cursus scolaire français depuis les circulaires n°34 du 8 octobre 2009 et n°186 du 24 octobre 2011 parues au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale, qui encouragent les établissements à développer des projets dits d'EAD-SI (Éducation au développement et à la solidarité internationale). Il a été renforcé plus récemment par la circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016, impliquant le développement d'un véritable parcours citoyen des élèves de la maternelle au lycée. Depuis 2019, la circulaire n°2019-121 du 27-8-2019 lance une nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable. Elle se situe dans la perspective des ODD, Objectifs de Développement Durable, de l'agenda 2030 des Nations Unies. Cette ouverture des élèves à l'international est également l'une des cinq missions de l'Enseignement Agricole français.

Des actions d'éducation à la citoyenneté mondiale sont menées dans les écoles, collèges et lycées à l'initiative d'enseignement et/ou d'associations. Parallèlement, les secteurs de la coopération et de la solidarité internationale sont dynamiques : plusieurs centaines d'associations mènent aujourd'hui des projets de sensibilisation sur les questions de développement durable et de solidarité internationale. Elles figurent comme des ressources potentielles pour les équipes pédagogiques des académies de Montpellier et Toulouse ; certaines d'entre elles travaillent déjà avec les institutions éducatives.

Depuis 2013, Occitanie Coopération pilote et développe le dispositif multi-acteurs d'appui aux actions d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) en milieu scolaire baptisé **Les Tandems Solidaires**. Depuis 2020, le dispositif est intégré au programme "Renforcer l'éducation à une citoyenneté internationale sur nos territoires par une approche locale des ODD" (Récital ODD) porté par la Conférence inter-régionale des Réseaux régionaux multi-acteurs (Cirma) sur financement de l'Agence française de développement. Récital a permis la mise en place du fonds

régional Éducation à la citoyenneté mondiale avec le soutien de la Région Occitanie et du département de l'Aude, renforçant ainsi l'appui technique et financier aux projets menés en milieu scolaire.

Objectifs du dispositif

- Contribuer à l'ouverture au monde et susciter l'engagement des jeunes en référence à l'Agenda 2030,
- renforcer les initiatives des acteurs de la région Occitanie engagés en faveur des ODD,
- renforcer la capacité des acteurs de la région Occitanie à organiser la sensibilisation et la mobilisation des jeunes sur les enjeux d'un monde plus solidaire et plus durable,
- amplifier l'impact et l'efficacité des initiatives d'éducation à la citoyenneté mondiale sur le territoire d'Occitanie dans une logique multi-acteurs,
- valoriser les projets et acteurs d'éducation à la citoyenneté mondiale.

OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Les Tandems Solidaires donnent l'occasion aux élèves de participer à un projet relatif à la coopération, ou la solidarité internationale et/ou à la dimension internationale des Objectifs de développement durable fixés à l'Agenda 2030 des Nations Unies. Les élèves concernés sont des élèves de maternelle, primaire, collège ou lycée.

Chaque projet doit se dérouler sur l'année scolaire ; il est co-construit et encadré par un binôme formé d'une équipe pédagogique rattachée à un établissement scolaire éligible (cf. page suivante § Constitution des Tandems) et d'une association régionale œuvrant dans ces domaines.

Chaque projet peut bénéficier :

- de l'appui technique d'Occitanie Coopération tout au long de l'année : appui au dépôt du projet, formation et échanges de pratiques, suivi et valorisation des projets,
- d'un soutien financier

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le dispositif Tandems Solidaires est destiné :

- aux associations ayant leur siège social en Occitanie
- aux délégations d'associations nationales ayant une antenne locale avec un statut juridique en Occitanie

Les associations candidates doivent nécessairement être référencées sur l'[Annuaire régional d'Occitanie Coopération](#) (oc-cooperation.org).

Constitution des Tandems

Au dépôt de candidature, chaque association candidate doit avoir identifié le partenaire (établissement scolaire éligible) qui formera avec elle le Tandem Solidaire. Les associations intéressées mais n'ayant pas identifié de partenaire peuvent contacter l'équipe d'Occitanie Coopération, en amont du dépôt. De même, les établissements scolaires souhaitant mener un projet Tandems Solidaires peuvent nous contacter pour une mise en lien en ayant complété le dossier "Recherche de partenaire". L'établissement scolaire public ou privé est obligatoirement basé en Occitanie.

Les établissements scolaires éligibles sont les suivants :

- écoles maternelles et primaires,
- collèges,
- établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea),
- lycées d'enseignement général, technologique, ou professionnel,
- centres de formation d'apprentis (CFA),
- établissements agricoles publics : lycées d'enseignement général et technologique agricole (Legta), lycées professionnels agricoles (LPA) ou centres de formations professionnelles et de promotion agricoles (CFPPA)
- établissements d'enseignement agricole privés : réseau CNEAP
- centres scolaires hospitaliers,
- instituts médico-éducatif (IME),
- Maisons familiales et rurales (MFR)
- Union nationale rurale d'éducation et de promotion (Unrep)

Cadre d'intervention

Un accord de partenariat entre l'association et l'établissement est établi. Les associations et les établissements scolaires désignent au sein de leurs équipes respectives une personne référente pour le projet. Le projet doit concerner un même groupe d'élèves pour assurer leur participation à chacune des étapes du projet. Le cadre d'intervention choisi est à co-construire par les enseignants et personnels éducatifs afin de s'adapter au cadre pédagogique qui leur paraît le plus pertinent.

Parmi ces cadres on peut citer :

- les enseignements disciplinaires,
- les projets interdisciplinaires,
- les dispositifs : Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire), UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), et Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté)
- les conseils d'élèves (délégués de classe, CVC, CVL, éco-délégués, etc.)
- les associations d'élèves (MDL, Club solidarité, Junior association, Club Unesco, etc.)
- le cadre périscolaire entendu comme : le temps immédiatement avant ou après l'école, c'est-à-dire : la période d'accueil avant la classe, le temps de la restauration à l'école, après la classe, les études surveillées, l'accompagnement scolaire, les activités culturelles ou sportives, le mercredi après-midi.

Caractéristiques des projets

Les associations peuvent déposer **un maximum de trois projets** Tandems Solidaires par année scolaire.

Les projets proposés :

- se déroulent sur le territoire Occitanie,
- touchent un public scolaire de la maternelle au lycée,
- sont co-construits avec les enseignants ou référents éducatifs de l'établissement scolaire et s'insèrent dans leur programme,

- sont mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2021-2022.
 - La durée du projet inclut le temps de préparation des interventions, la réalisation des activités en classe, le temps de restitution du projet au sein de l'établissement, et le temps d'évaluation.
 - La participation aux différents temps d'échanges et de formation initiés par Occitanie Coopération ainsi que le suivi technique et financier du projet sont également à prendre en compte,
- intègrent au minimum 3 interventions de l'association au cours de l'année scolaire, réalisées auprès d'un même groupe d'élèves, et s'inscrivent dans une logique de processus éducatif et non de sensibilisation ponctuelle,
- abordent au moins un des [17 Objectifs de développement durable](#) : votés par les Nations Unies en 2015, ces objectifs offrent une grille de lecture particulièrement adaptée aux Tandems Solidaires, puisqu'ils mettent en avant l'interdépendance des enjeux et des territoires, ainsi que la nécessité d'agir à toutes les échelles pour préserver la planète, les peuples et la paix à horizon 2030.
- idéalement prévoient une restitution du projet en fin d'année, ouverte vers d'autres publics (ensemble de l'établissement, parents d'élèves, etc.)

Critères de sélection des projets

- les projets véhiculent une vision positive et non misérabiliste de la coopération et/ou de la solidarité internationale. Attention : les collectes ou appels aux dons ne doivent pas être le but principal des projets éducatifs ;
- ils favorisent la prise de conscience des interdépendances entre le local et l'international ;
- ils amènent les élèves à réfléchir sur la dimension internationale de la citoyenneté et sa nécessaire ouverture sur le monde ; exemple : un projet sur la préservation des forêts des Pyrénées ne sera pas recevable, mais un projet traitant de la préservation des forêts des Pyrénées en relation avec la préservation de la forêt amazonienne sera recevable ;
- ils favorisent l'esprit critique ; suscitent l'engagement vers une citoyenneté active et informée ;
- ils permettent aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages en favorisant l'utilisation d'outils et des activités participatives ;

- ils comprennent une démarche d'évaluation du projet - Mesure des changements observés auprès des élèves/compétences développées.

Ne sont pas éligibles :

- les projets dont la finalité principale est une **collecte et/ou un appel aux dons** pour soutenir une action de terrain de l'association,
- les projets éducatifs **focalisés uniquement sur une problématique locale**, sans lien avec l'international,
- les projets éducatifs **focalisés uniquement sur l'international** sans interventions pédagogiques auprès des élèves en France
- les **projets de chantiers de jeunes à l'international**, qui disposent d'autres dispositifs de financements spécifiques. Un projet Tandem Solidaire peut néanmoins être positionné en amont ou en aval d'un projet de mobilité internationale.

Exemples de thématiques de projets

agriculture et alimentation durable	commerce équitable
accès à l'eau	égalité filles/garçons
accès à l'éducation	interculturalité et discriminations
accès aux soins, santé	migrations
citoyenneté mondiale à travers le sport	promotion de la paix et des droits humains

Engagements des candidats sélectionnés

- se référencer dans l'annuaire régional d'Occitanie Coopération
- fournir les éléments de bilans détaillés du projet Tandem Solidaire (tel que spécifié dans le [document de bilan](#))
- participer aux actions collectives : réunions d'échange, formations, événement annuel ou webinaires d'information.
- tenir Occitanie Coopération informée des difficultés rencontrées ou changements techniques et/ou financiers apportés au cours de la réalisation de leurs projets.

- Les associations et leurs partenaires s’engagent à apposer le logo des Tandems Solidaires dans tous les documents faisant référence à leur participation aux Tandems Solidaires.

L’APPUI AUX PROJETS

Accompagnement technique¹

Un appui technique est proposé visant à soutenir la qualité et la réussite des projets il comprend:

- des conseils au moment du dépôt de projet : propositions de ressources pédagogiques, relecture du dossier, cohérence avec les critères d’éligibilité, appui budget,
- la mise en relation entre les établissements et les associations ou avec d’autres partenaires,
- la formation “Monter un projet d’éducation à la citoyenneté mondiale en milieu scolaire”, gratuite, ouverte aux enseignants ou équipes éducatives et aux associations impliquées ou intéressées par un projet Tandems Solidaires - organisation de temps d’échanges de pratiques,
- la valorisation des projets.

Les Tandems Solidaires mis en œuvre dans le territoire de l’Aude

Le [Département de l’Aude](#) qui co-finance les projets Tandems Solidaires, accueille chaque année, grâce au soutien du Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères, une équipe de volontaires de service civique audois et/ou originaires de ses territoires de coopération : Burkina Faso et Tunisie. Ces volontaires ont pour mission d’accompagner les candidats aux Tandems Solidaires dans l’élaboration de leur dossier ; ils sont également impliqués dans l’animation auprès des scolaires et de l’organisation d’un temps de présentation du bilan des Tandems Solidaires réalisés dans l’Aude au cours de l’année.

¹ Afin de garantir un accompagnement efficace, il est demandé aux porteurs de projets d’anticiper au maximum en faisant part de leurs questionnements à Occitanie Coopération en amont de la date limite de candidature (min. 10 jours avant).

Soutien financier

Le soutien financier octroyé aux Tandems Solidaires varie de **500 € à 5000 €** par projet. Une même association ne peut pas bénéficier de plus de 5000 € par an.

Le soutien financier représente au maximum **70%** du budget total du projet. Un cofinancement de **30%** est demandé au porteur de projet et peut être pour tout ou partie :

- un apport en financement d'une autre institution ou structure à l'exception de l'Agence française de Développement et/ou du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères²
- la valorisation de mise à disposition de personnel, de locaux, de matériel ou fournitures (cf. [Budget mode d'emploi](#), document associé en bas de page).

La validation des projets n'étant effective qu'après l'accord du Comité de pilotage Éducation à la citoyenneté mondiale, les frais engagés entre le dépôt de la demande et l'éventuel rejet du projet par le comité de pilotage ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

Le versement de la contribution financière fait l'objet d'une convention entre Occitanie Coopération et le porteur de projet. Celui-ci peut solliciter une demande d'avance via le formulaire en annexe de la convention.

Le solde est versé à réception des éléments de bilans technique et financier co-écrits par le Tandem Solidaire (association porteuse du projet et établissement scolaire partenaire) :

- bilan technique du projet,
- budget réalisé cosigné,
- copies des justificatifs de dépenses et attestations de valorisations

Le montant du soutien financier varie en fonction du degré de réalisation de l'opération, au prorata des dépenses éligibles justifiées. Le financement ne pourra en aucun cas être supérieur au montant attribué. Le montant du soutien financier peut notamment être réduit si les écarts entre les postes de dépenses prévus et réalisés ne sont pas justifiés et fondés.

Ces documents doivent être transmis au terme du projet, au plus tard **le 15 juillet 2022**. Dans le cas où la contribution financière initialement versée (en premier acompte) est supérieure au montant des dépenses effectivement réalisées, le remboursement de la différence est exigé.

² Les structures financées par l'Agence française de développement sur des programmes d'ECM sont invitées à en faire part à Occitanie Coopération.

Éligibilité des dépenses

Sont éligibles :

- les coûts spécifiques à la réalisation du projet (achat de matériel pédagogique, conception et impression de supports...),
- les dépenses de personnels salariés et de volontaires (tout type de contrats) de l'association au prorata du temps passé sur le projet Tandem solidaire,
- les frais de déplacement en région Occitanie (selon les règles en vigueur de l'association dans les limites du barème Urssaf - 5 cv max)
- les déplacements des membres de l'association et des référents partenaires pour se rendre aux temps de formation et d'échanges collectifs Tandems Solidaires organisés par Occitanie Coopération,
- à titre exceptionnel (si la nature du projet le justifie) les frais de restauration et d'hébergement en région Occitanie des intervenants et/ou des élèves dans le cadre du projet,
- les frais de fonctionnement ou frais administratifs de l'association dans la limite de 10% du budget total du projet,
- les prestations de services confiées à des intervenant.es extérieur.es,
- les frais liés à la réalisation d'une production ou d'une action concrète de solidarité à l'initiative des élèves
- la location de salle et de matériel,
- les contributions valorisées dans une limite de 30% maximum du montant total des charges et ressources prévisionnelles ; les contributions en valorisation doivent être inscrites dans la rubrique dédiée du budget et l'association doit être en mesure de les justifier en fin de projet (des justificatifs types seront mis à disposition).

Ne sont pas éligibles :

- les dépenses directement affectées à un projet situé à l'international, envoi de fournitures et acheminement de matériel à l'international.

La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'appui financier sollicité. Occitanie Coopération et le Comité de pilotage Éducation à la citoyenneté mondiale (cf. p 12) conservent un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses valeurs d'ECM, la qualité des informations transmises dans le dossier, la disponibilité des crédits et le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire. L'appui financier ne peut être considéré comme acquis qu'à compter de la validation du projet par le comité de pilotage du dispositif et de la signature de la convention entre Occitanie Coopération et le porteur de projet.

CALENDRIER 2021-22

Les porteurs de projets peuvent déposer un dossier de demande de soutien financier aux dates suivantes (2 sessions) :

- Session 1 : **dépôt jusqu'au 15 octobre 2021** (validation des projets en novembre)
- Session 2 : **dépôt jusqu'au 28 novembre 2021** (validation des projets en janvier)

10 juin 2021	lancement de l'appel à candidatures
24 juin	réunion d'information sur le dispositif Tandems Solidaires
15 septembre	réunion d'information sur le dispositif Tandems Solidaires
octobre	formation au montage budgétaire du projet
13 octobre	1 ^{ères} Rencontres de l'Éducation à la citoyenneté mondiale en Occitanie
15 octobre	date limite de dépôt des dossiers session 1
novembre	réunion du comité de

validation

28 novembre	date limite de dépôt des dossiers session 2
janvier 2022	réunion du comité de validation session 2
janvier 2022	atelier méthodologique (obligatoire pour les nouveaux porteurs de projets)
mars/avril	atelier d'échanges à mi-parcours
15 juillet	date limite de retour des bilans

MODALITÉS DE DÉPÔT ET D'INSTRUCTION

Le dossier complet doit être envoyé aux dates de l'une ou l'autre des sessions programmées, à hcassagnaud@oc-cooperation.org

Composition du dossier

documents à compléter

- [dossier de candidature Tandems Solidaires](#)
- [budget prévisionnel du projet](#)

documents à fournir

- convention de partenariat convenu avec l'établissement scolaire et signée par les parties prenantes (cf. modèle [convention de partenariat](#))
- copie du récépissé de déclaration de votre association en préfecture
- copie de la déclaration au Journal officiel des associations (JOAFE)
- copie du relevé d'identité bancaire
- copie d'attestation d'assurance responsabilité civile
- liste des membres du Conseil d'administration et des membres du Bureau de votre association

- budget annuel du dernier exercice clos

Il est également demandé aux candidats d'être référencé sur l'[Annuaire régional des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale](http://www.oc-cooperation.org) (www.oc-cooperation.org)

Modalités d'instruction des dossiers

La pré-instruction des dossiers (contrôle d'éligibilité, avis consultatif) est assurée par l'équipe technique d'Occitanie Coopération.

Les dossiers sont soumis à la validation du Comité de pilotage Éducation à la citoyenneté mondiale réunissant les représentants des institutions suivantes :

- Région Occitanie - Pyrénées/Méditerranée
- Région académique Occitanie
- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie - Draaf.
- Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes)
- Département de l'Aude
- Conseil national de l'Enseignement agricole privé - Cneap
- Comité régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire Occitanie - Crajep
- Canopé Occitanie
- Occitanie Coopération (membres du Conseil d'administration)

Un courrier électronique notifiant la décision du Comité de pilotage sera adressé à chaque association candidate.

Contact : Hugo Cassagnaud, Éducation à la citoyenneté mondiale - Tandems Solidaires
Tél : 06 66 50 32 14 - hcassagnaud@oc-cooperation.org

Annexes

Annexe 1 - Gouvernance et financement des Tandems Solidaires.

Partenaires techniques du programme

Membres du Comité de pilotage Éducation à la citoyenneté mondiale :

- Région Occitanie - Pyrénées/Méditerranée
- Région académique Occitanie
- Direction régionale de l'Alimentation, de L'agriculture et de la Forêt Occitanie - Draaf
- Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - Drajes
- Département de l'Aude
- Conseil national de l'Enseignement agricole privé - Cneap
- Comité régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire Occitanie - Crajep
- Canopé Occitanie
- Occitanie Coopération (membres du Conseil d'administration)

Partenaires financiers du programme

- Région Occitanie - Pyrénées/Méditerranée
- Département de l'Aude
- Agence française de développement

Occitanie Coopération reçoit par ailleurs le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de la Région Occitanie pour l'ensemble de ses missions.